

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2014

Le vendredi 11 avril 2014, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 4 avril 2014, s'est réuni en session ordinaire à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mrs PERRAUD Serge, Maire – VICAT Maurice, 1^{er} adjoint – Mme MARGARON Florence, 2^e adjointe – M. PERRIOLAT Romain, 3^e adjoint – Mmes ROUX Elisabeth, 4^e adjoint – LEFRANCOIS Anne-Laure, conseillère municipale déléguée - FODRAZ Jean-Claude - THOMAS Jean-Yves - TROUILLET Marie-Danielle - NOGUEIRA José - VILLON Jean-François - GENOUDET Nathalie - AMARA Flora - MACHUT Françoise - DUMAS Olivier.

EXCUSÉS : NEANT

A été nommé secrétaire de séance : Romain PERRIOLAT

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 29 mars 2014.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Rappel de la réglementation : L'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour Roybon 4 adjoints. L'article L. 2122-18 du CGCT donne par ailleurs la possibilité de délégations de fonctions aux conseillers municipaux. Ces délégations peuvent être accordées, sans limitation du nombre de bénéficiaires sous réserve que chaque adjoint désigné soit titulaire d'au moins une délégation unique bien précise. Ainsi, l'application des articles L. 2122-2 et L. 2122-18 précités permet au maire de donner des délégations de fonction à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation.

Après avoir rappelé ces lois, Monsieur le Maire propose déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal, après avoir expliqué que certaines compétences ne peuvent être rattachées aux délégations confiées aux adjoints en raison de leur importance et compte tenu de leur spécificité, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Conseiller Municipal Délégué pour le/les domaines suivants :

- PÔLE SOCIAL.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents pour la création d'un conseiller délégué.

ÉLECTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme LEFRANCOIS Anne-Laure au poste de conseiller municipal délégué (chargée du pôle social) et invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Conseiller Municipal délégué.

→ Avis favorable du Conseil municipal par 15 suffrages exprimés dont 1 abstention de Anne-Laure LEFRANCOIS.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU C.M. DÉLÉGUÉ

➤ Après avoir rappelé les termes de la loi qui fixe l'indemnité :

- **du maire** à un taux maximum de 43 % de l'indice 1015 (=3801.47 €) de la fonction publique (soit 1 634.63 €brut maximum mensuel),

- **des adjoints** à un taux maximum de 16,50 % de cet indice 1015 (soit 627.24 € brut maximum mensuel),

➤ Après avoir précisé qu'avec la création d'un poste de conseiller municipal délégué, le taux d'indemnité des adjoints serait ramené à 13,20 % car partage de l'indemnité des 4 adjoints entre les 4 adjoints et le conseiller délégué soit $16.50\% \times 4 / 5 = 13.20\% = 501.79 \text{ €brut}$,

➤ Après avoir rappelé que la loi prévoit une majoration possible de ces indemnités de 15 % au titre de « **commune chef-lieu de canton** »,

➤ Après avoir précisé que concernant le maire, les adjoints et le conseiller délégué, aucune autre indemnité n'était versée quant à des déplacements ou à des actions spécifiques,

⇒ Monsieur le Maire propose de fixer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué comme suit :

♦ Maire : 43 % de l'indice 1015 (1 634.63€) avec majoration de 15 % (245.19€),
Pour info : Indemnité + majoration net : 1 506.42 € net.

♦ Adjoints et conseiller délégué : 13,20 % de l'indice 1015 (501.79 €brut) avec majoration de 15% (75.26 €brut)
Pour info : 516.22 € net.

➔ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère à différents syndicats intercommunaux et services extérieurs et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de délégués pour y représenter la Commune.

Après débat et échanges de vues, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les délégués comme suit :

SYNDICAT DES ENERGIES DE L'ISERE (SE 38)

TITULAIRE (1)
Maurice VICAT

SUPPLEANT (1)
Jean-Claude FOUJRAZ

APPEL D'OFFRES – ADJUDICATIONS – JURY

Serge PERRAUD, Maire : Président

TITULAIRES (3)
Maurice VICAT
Florence MARGARON
Olivier DUMAS

SUPPLEANTS (3)
José NOGUEIRA
Elisabeth ROUX
Jean-François VILLON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

TITULAIRES (3)
Serge PERRAUD, Maire
Anne-Laure LEFRANCOIS
Marie-Danielle TROUILLET

PREFECTURE DE L'ISERE

CORRESPONDANT DEFENSE TITULAIRE (1)

Jean-Claude FOUJRAZ

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires sur les questions de défense.

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE TITULAIRE (1)

Jean-Yves THOMAS

L'élu « correspondant sécurité routière » est désigné par délibération du conseil municipal, sans conditions particulières. Il est porteur d'une politique de sécurité routière au sein de sa collectivité, et favorise la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des citoyens.

OFFICE DE TOURISME

TITULAIRES (2)

→ *Les délégués à l'Office de Tourisme seront nommés par Bièvre Isère Communauté*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le conseil municipal (l'article R 123-7 du code de l'action et des familles).

Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et ne peut être inférieur à 8. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Jusqu'aujourd'hui le CCAS était composé de huit (8) membres (La moitié désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire).

Le centre communal d'action sociale est composé de

4 Membres élus par le Conseil Municipal :

- Marie-Danielle TROUILLET
- Anne-Laure LEFRANCOIS
- Jean-François VILLON
- Françoise MACHUT

4 Membres extérieurs :

→ *Monsieur le maire proposera prochainement 4 membres extérieurs qu'il présentera lors de la prochaine séance du conseil municipal.*

COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Président : Monsieur le Maire

- . 1 délégué du Président du Tribunal de Grande Instance : Danièle GAILLARD,
- . 1 délégué du Préfet : Fabienne BAYLE.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code)
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales)

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être français
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils

- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux

Pour cette commission, il est nécessaire de proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. Six titulaires et six suppléants seront ensuite retenus par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose les 12 titulaires et les 12 suppléants suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES

BERRUYER Sylvain	Agriculteur	761, route de Marnans	ROYBON
BACHASSON Daniel	Agriculteur	181, Montée du Charlet	ROYBON
JACQUET Anne-Marie	Retraitée	3550, Route de St Antoine	ROYBON
DUMOULIN Pierre	Agriculteur	6261, route de la Feyta	ROYBON
GERMAIN Bernard	Agriculteur	3600, Route de Montfalcon	ROYBON
BRESSOT Bernard	Agriculteur	550, Impasse de la Guile	ROYBON
PERRIOLAT Bernard		330, Impasse du Val Galaure	ROYBON
CELLIER Hélène	retraitée de l'industrie	60, Impasse de la Sapinière	ROYBON
FABRE Gilbert	Employé des Postes	300, Rte de St Siméon de Bx	ROYBON
VICAT Alain	Fontainier	141, Rte de St Siméon de Bx	ROYBON
VICAT Marie-Noëlle	sans profession	1001, route de Bourgeonnière	ROYBON
BESSON Robert		548, Route de Chambaran	VIRIVILLE

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

DUMAS Jean-Pierre	Agriculteur	1121, Route de Bourgeonnière	ROYBON
DUMOULIN Alain Jean	Agriculteur	6261, Route de la Feyta	ROYBON
AGERON Marcel	Agriculteur en retraite	1161, Route de la Perrache	ROYBON
BERRUYER Michel Louis	Agriculteur en retraite	2320, Route de Viriville	ROYBON
SILVESTRE Raymond	Agriculteur en retraite	4689, Route de la Feyta	ROYBON
BRET Albert	Retraité	100, Impasse de la Sapinière	ROYBON
ECHINARD Yvan	Employé Postes en retraite	23, Place Saint Romme	ROYBON
CROISIER Yannick	Formateur Lycée Agricole	3601, route de la Feyta	ROYBON
SERVONNET Lionel	Artisan	750, Route de Marnans	ROYBON
BRET Gaby	Retraité de l'enseignement	41, Grande rue	ROYBON
AGERON Jean-Christophe	Propriétaire de bois	Commune de MONTFALCON	
MOUNIER-VEHIER René	Propriétaire de bois	Commune de BESSINS	

➔ **Monsieur le maire proposera prochainement 4 membres extérieurs qu'il présentera lors de la**

MISE EN PLACE DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

➤Après avoir donné lecture des délégations attribuées aux différents adjoints,

➤Après avoir précisé que les commissions pourraient s'adjoindre pour la durée qu'elles jugeraient utile des membres extérieurs apportant une compétence sur les sujets traités, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à la composition des commissions communales.

<i>TOURISME/CENTER-PARCS/ECONOMIE LOCALE</i>	<i>Florence MARGARON Maurice VICAT Romain PERRIOLAT Jean-Claude FOUJRAZ Nathalie GENOUDET Olivier DUMAS</i>
<i>BATIMENTS COMMUNAUX</i>	<i>Romain PERRIOLAT Maurice VICAT Jean-Yves THOMAS Jean-François VILLON</i>

	<i>Françoise MACHUT</i>
VOIRIE	<i>Maurice VICAT</i> <i>José NOGUEIRA</i> <i>Jean-Yves THOMAS</i> <i>Jean-François VILLON</i> <i>Françoise MACHUT</i>
URBANISME/PLU/DEVELOPPEMENT DURABLE	<i>Maurice VICAT</i> <i>José NOGUEIRA</i> <i>Jean-Yves THOMAS</i> <i>Marie-Danielle TROUILLET</i> <i>Jean-François VILLON</i> <i>Olivier DUMAS</i>
SOCIAL/SERVICE A LA PERSONNE	<i>Anne-Laure LEFRANCOIS</i> <i>Jean-Claude FOUDEZ</i> <i>Marie-Danielle TROUILLET</i> <i>Françoise MACHUT</i>
COMMUNICATION ET INFORMATIONS LOCALES	<i>Elisabeth ROUX</i> <i>Florence MARGARON</i> <i>Romain PERRIOLAT</i> <i>Flora AMARA</i> <i>Nathalie GENOUDET</i> <i>José NOGUEIRA</i> <i>Marie-Danielle TROUILLET</i>
DEVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISATION DU PATRIMOINE	<i>Elisabeth ROUX</i> <i>Maurice VICAT</i> <i>Nathalie GENOUDET</i> <i>Marie-Danielle TROUILLET</i> <i>Jean-François VILLON</i> <i>Olivier DUMAS</i>
	14 - 2014
FINANCES	<i>Romain PERRIOLAT</i> <i>Maurice VICAT</i> <i>Florence MARGARON</i> <i>Elisabeth ROUX</i> <i>José NOGUEIRA</i> <i>Jean-François VILLON</i> <i>Olivier DUMAS</i>
ANIMATIONS ET VIE DU VILLAGE	<i>Elisabeth ROUX</i> <i>Romain PERRIOLAT</i> <i>Flora AMARA</i> <i>Nathalie GENOUDET</i> <i>Marie-Danielle TROUILLET</i> <i>Françoise MACHUT</i>
AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE ET JEUNESSE	<i>Florence MARGARON</i> <i>Directeur de l'Ecole</i> <i>Nathalie GENOUDET</i> <i>José NOGUEIRA</i> <i>Marie-Danielle TROUILLET</i>

➤Après en avoir débattu, et après avoir demandé à chaque conseiller d'exprimer ses souhaits pour rejoindre les commissions de son choix, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de valider la liste des commissions ci-dessus et leur composition.

➔**Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

PROPOSITION DE DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

➤Après avoir exposé que les dispositions de la loi permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, ceci dans le souci de favoriser une bonne administration communale, en permettant la prise rapide d'un certain nombre de décisions,

➤Après avoir rappelé que cette délégation se faisait sous réserve de comptes-rendus réguliers lors des différentes réunions du Conseil,

➤Après avoir précisé que ces délégations pouvaient être transmises aux adjoints et au conseiller délégué pour ce

qui concerne leurs domaines,

➤Après avoir listé les délégations proposées pour la durée du présent mandat — dont chaque conseiller possède copie.

⇒Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'approuver lesdites propositions de délégations.

➔ *Monsieur le Maire dit que ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.*

QUESTIONS DIVERSES

Séances du Conseil Municipal : Nathalie GENOUDET et Françoise MACHUT demandent à Monsieur le Maire la fréquence des Conseils Municipaux et des réunions de commissions.

➔ *Monsieur le Maire précise que la fréquence des CM n'est pas déterminée et que chaque commission s'organise selon ses projets et priorités.*

Employés communaux : Monsieur le Maire dresse le bilan de ses entretiens avec les employés de la commune. Les missions de chaque service seront organisées de façon annuelle mensuelle et hebdomadaire voire quotidienne pour certaines tâches. Les prérogatives de chacun seront définies.

Horaires d'ouverture de la mairie : il soumet la diminution des horaires d'ouverture de la mairie afin que les services administratifs soient à jour.

Ehpad : Monsieur le Maire fait le bilan de son RDV avec Monsieur POUSSIER directeur de l'EHPAD.

Zone de loisirs : Monsieur le Maire présente le plan d'entretien du lac et sa zone.

Bar du Lac : Monsieur le Maire informe le CM de la résiliation du contrat de bail du snack bar du lac.

Ateliers avec l'école :

- Monsieur le Maire présente son projet de plantation et de fleurissement des écoles : liens entre les élèves et les cantonniers.

- Elisabeth ROUX annonce deux projets : arbre de Pâques le 18 avril à 15h30 en lien avec l'école.

Center Parcs : Monsieur le Maire présente les dates et le fonctionnement de l'enquête publique sur la loi sur l'eau du projet Center Parcs. Il précise les dates 14 avril au 28 mai et les dates de réunions publiques 16 avril et 19 mai.

Florence MARGARON et Olivier DUMAS apportent des précisions sur le fonctionnement et le but de l'enquête publique.

Fleurissement : Elisabeth ROUX annonce que Roybon est candidat au concours "Villages fleuris". Le dossier devra être rendu prochainement.

Clôture de la séance à 16h05.

